



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 63 - AVRIL 2013

SOMMAIRE

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction de la modernisation et de l'administration

Arrêté N °2013105-0001 - arrêté portant délégation de signature pour
l'ordonnancement des dépenses au sein de la Préfecture de la région d'Ile de
France, Préfecture de Paris

..... 1



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013105-0001

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 15 Avril 2013**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction de la modernisation et de l'administration
Bureau de l'animation des actions de l'Etat**

arrêté portant délégation de signature pour
l'ordonnancement des dépenses au sein de la
Préfecture de la région d'Ile de France,
Préfecture de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE n°

**portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses
au sein de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris**

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

PREFET DE PARIS

Commandeur de la Légion d'Honneur

Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 45 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

VU le décret en date du 20 mai 2010 nommant M. Bertrand Munch, préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, à compter du 1er juin 2010 ;

VU le décret en date du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean Daubigny en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris ,

.../...

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Sobana TALREJA, Chef du bureau des finances de l'Etat en sa qualité de responsable de la plateforme financière Chorus et ordonnateur secondaire délégué, à l'effet d'ordonnancer aux fins d'exécution des décisions des prescripteurs, les engagements juridiques et des demandes de paiement et de recettes et toutes les opérations comptables dans le progiciel CHORUS pour les programmes suivants :

- 104 Intégration et accès à la nationalité française
- 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
- 112 Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
- 119 Concours financiers aux communes et groupements de communes
- 120 Concours financiers aux départements
- 121 Concours financiers aux régions
- 122 Concours spécifiques et administration
- 128 Coordination des moyens de secours
- 129 Coordination du travail gouvernemental
- 137 Égalité entre les hommes et les femmes
- 148 Fonction publique
- 161 Intervention des services opérationnels
- 172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
- 177 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables
- 181 Prévention des risques
- 207 Sécurité et circulation routières
- 209 Solidarité à l'égard des pays en développement
- 216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
- 217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
- 232 Vie politique, culturelle et associative
- 301 Développement solidaire et migrations
- 303 Immigration et asile
- 307 Administration territoriale
- 309 Entretien des bâtiments de l'Etat
- 333 Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (actions 1 et 2)
- 723 Contribution aux dépenses immobilières
- 743 Pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre et autres pensions
- 754 Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routières
- 832 Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie
- 833 Avances sur montant impositions
- 46401 Fonds européen
- Ainsi que tous les programmes sur lesquels la plateforme financière chorus de la préfecture de la région Ile-de-France serait habilitée pour effectuer des dépenses ou recettes pour le compte du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

A ce titre, elle est autorisée à :

- saisir et valider les engagements juridiques dans l'outil,
- signer les bons de commande,
- valider les demandes de mise en paiement.
- saisir et valider les titres de recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sobana TALREJA, la délégation de signature qui lui est conférée ci-dessus sera exercée par M Denis LIP, adjoint au chef du bureau des finances de l'Etat.

ARTICLE 2 : Le responsable d'engagement juridique dont le nom suit reçoit délégation pour valider les engagements juridiques sur l'ensemble des programmes susvisés :
- Mme Fatima Zambardjoudi

ARTICLE 3 : Les gestionnaires de la plateforme financière dont les noms suivent reçoivent délégation pour saisir les engagements juridiques et les demandes de paiement ou de recettes et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS :

- M. Frédéric CANEL
- Mme Delly LE GAL
- M. Maurice MAURICRACE
- Melle Florence TRAVERS
- M. Philippe MAUDUIT
- Mme Ginette MENDY
- Mme Florence HOAREAU

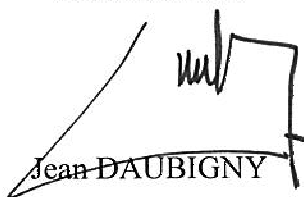
ARTICLE 4 : Délégation est donnée à Mme Gabrielle ALMODOVAR, agent du bureau des finances de l'Etat pour saisir sur l'outil « CHORUS » les opérations liées au rôle « RUO » validées par Mme Sobana TALREJA, chef du bureau des finances de l'Etat sur les programmes visés à l'article 1 pour le compte des services prescripteurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sobana TALREJA, la délégation de signature qui lui est conférée ci-dessus sera exercée par M. Denis LIP, adjoint au chef du bureau des finances de l'Etat.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 15 AVR. 2013

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris



Jean DAUBIGNY